Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI RENDEMENT PLUS ISR

Classe I - Code ISIN : (C) FR0010115295

OPCVM de droit français géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Non applicable

En souscrivant à AMUNDI RENDEMENT PLUS ISR - I, vous accédez à des expertises variées à l'intérieur d'un univers large constitué des marchés de taux, d'actions et de devises internationaux.

Tout en intégrant des critères E.S.G (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus d'analyse et de sélection des titres, l'objectif de gestion du fonds consiste, sur un horizon de placement de 3 ans, à réaliser une performance supérieure de 2.30% à celle de l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum au travers d'une gestion discrétionnaire.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion met en œuvre une gestion diversifiée et réactive dans le but d'optimiser le couple rendement/risque du portefeuille. Aussi, pour sélectionner les valeurs éligibles au sein de l'univers d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière (analyse macroéconomique et de suivi de la valorisation des classes d'actifs) combinée avec une analyse extra-financière.

Le processus d'investissement se déroule de la manière suivante :

- allocation d'actifs générale consistant à définir et à faire évoluer le poids des obligations, des actions et d'actifs de diversification dans le portefeuille, ainsi que leur répartition par pays, par devise ou encore par secteur économique. Cela se traduit par la mise en œuvre de positions stratégiques, tactiques et d'arbitrage sur l'ensemble des marchés obligataires, d'actions et de devises ;
- analyse extra-financière et intégration de critères ESG ;
- sélection des valeurs et construction du portefeuille.

L'analyse extra-financière, basée sur des critères ESG et élaborée à partir de la méthodologie de notation ESG « Best in Class » développée par Amundi, permet d'évaluer les sociétés sur leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en terme de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques et à sélectionner les sociétés les plus vertueuses. Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.
Limite de l'approche « Best in class » : cette approche n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche et le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

L'équipe de gestion intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement en mettant en oeuvre une approche en sélectivité consistant à exclure au moins 20% de l'univers d'investissement composé des indices MSCI World All Countries, BARCLAYS GLOBAL AGGREGATE, ICE BOFA GLOBAL HIGH YIELD INDEX et JPM EMBI GLOBAL DIVERSIFIED. Cet indice composite a uniquement vocation à évaluer l'engagement du fonds relativement à la prise en compte des caractéristiques extra-financières, et ne constitue donc pas un indice de référence impactant les décisions de gestion au regard des marges de manœuvre utilisées dans la gestion du portefeuille.
Sont ainsi exclus les émetteurs sur la base des principes suivants :

- exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies) ;
- exclusions sectorielles (charbon et tabac conformément à la politique d'exclusion d'Amundi) ;
- exclusions des émetteurs notés E, F et G à l'achat ;
- les émetteurs privés ayant une note de F et G à l'achat sur chacun des critères ESG suivants :
  - Dimension Environnementale : Critère de Transition Energétique et Ecologique (note fonction de la mise en œuvre de moyens visant à améliorer leur impact sur l'environnement comme par exemple favoriser les énergies renouvelables, investir sur du matériel faiblement énergivore, financer la protection des écosystèmes, augmenter le recyclage des déchets, etc..) ;
  - Dimension Sociale : Critère relatif à la promotion et l'accès des femmes aux postes de direction ;
  - Dimension Gouvernance : Critère relatif à l'indépendance des membres des conseils d'administration ;
  - Respect des Droits Humains : L'équipe de gestion s'interdit d'investir sur les émetteurs privés ne respectant pas les droits humains.

Le fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif en produits de taux dans les limites d'exposition suivantes : jusqu'à 70% de son actif en obligations émises ou garanties par les états membres de l'OCDE, jusqu'à 50% de son actif en obligations privées de la zone OCDE notées « Investment Grade », jusqu'à 50% de son actif en Asset Backed Securities (ABS), Mortgage Backed Securities (MBS) et Collateralised Loan Obligations (CLO), jusqu'à 20% de son actif en obligations publiques et privées à haut rendement dites spéculatives, jusqu'à 20% de son actif en obligations indexées à l'inflation, jusqu'à 10% de son actif en obligations émises ou garanties par des états non-OCDE. Les obligations d'Etats sont limitées à 70% de l'actif net.
Les obligations sont sélectionnées selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. Ainsi, la gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres "Investment Grade" c'est-à-dire ayant une notation allant de AAA à BBB- dans l'échelle Standard & Poor's et celle de Fitch Ratings ou allant de Aaa à Baa3 dans celle de Moody's. Toutefois, le fonds pourra s'exposer jusqu'à 20% de son actif en obligations privées ou publiques à haut rendement dites spéculatives c'est-à-dire ayant une notation allant de BB+ à D dans l'échelle Standard & Poor's et celle de Fitch Ratings ou allant de Ba1 à C dans celle de Moody's.
La sensibilité du portefeuille sera comprise entre -2 et +7.
L'exposition aux marchés actions, quels que soient la zone géographique, le style, le secteur et la taille de capitalisation, pourra évoluer entre -10% et 30% de l'actif net. Le fonds pourra être exposé au risque de change dans la limite de 30% de son actif net.
Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition, afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition de l'OPC au-delà de l'actif net du fonds.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition, afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition de l'OPC au-delà de l'actif net du fonds.
L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis chaque année.
Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.
La société de gestion pourra mettre en place un dispositif de plafonnement des rachats dans les conditions fixées au paragraphe « Dispositif de plafonnement des rachats » du prospectus.
Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible — rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

Le niveau de risque de ce FCP reflète les prises de positions de la gestion sur les marchés des actions, taux et changes dans le cadre de la marge de manœuvre préalablement définie.
Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1,00 %
Frais de sortie	Néant
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,47 % de l'actif net moyen
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
	Aucune commission n'a été prélevée au titre de l'exercice précédent

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.
Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 30 juin 2022. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

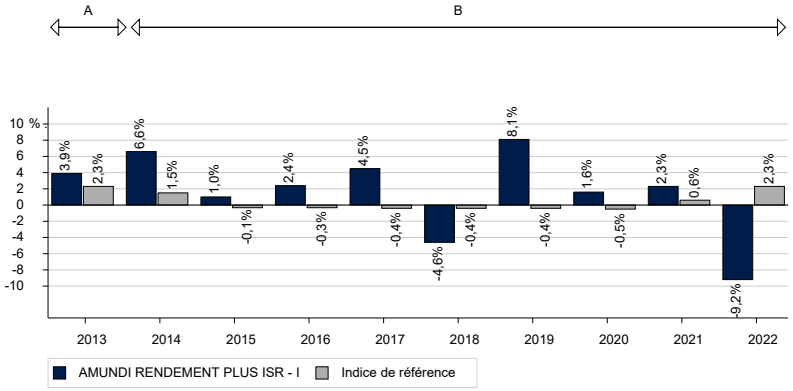
Le calcul de la commission de surperformance s'applique à chaque date d'établissement de la valeur liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique **« frais et commissions »** du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Performances passées



A : Durant cette période l'indicateur de référence était l'Euro MTS 3-5 ans

B : Durant cette période l'indicateur de référence est l'Eonia capitalisé et l'objectif de gestion du fonds est EONIA capitalisé + 2,30% après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum.

L'indicateur de référence ayant été modifié le 3 février 2014.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.
Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le fonds.
Le fonds a été créé le 15 octobre 2004 et sa classe I le 15 octobre 2004.
La devise de référence est l'euro (EUR).

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.
Informations supplémentaires relatives à l'OPCVM :
Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci.
Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, sur son site internet www.amundi.com, sur les sites internet des établissements commercialisateurs, et publiée dans plusieurs quotidiens nationaux et régionaux ainsi que dans des périodiques.

Fiscalité :
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.
Responsabilité :
La responsabilité de Amundi Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).
L'OPCVM propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
La société de gestion Amundi Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 février 2023.